



Séance d'information du 22.03.17

MUNICIPALITE DE SALVAN

Lieu : Salle polyvalente, Salván

Sujet :

Avalanche de Van d'en Haut du 08.03.2017

Compte rendu de séance :

Intervenant : M. Florian Piasenta, Président de Commune

Remerciements sont faits aux nombreuses personnes présentes dans la salle, marque de solidarité envers les personnes sinistrées.

Le Conseil Communal est présent incorpore et présentation est faite des différents invités et orateurs dont M. Jean-Luc Lugon, responsable de la sécurité de la Vallée et M. Stoebener, chef de la section dangers naturels. Sont également présents dans la salle, M. James Médico, ingénieur dangers naturels et M. Olivier Guex, chef du service des forêts et du paysage.

Les buts de la soirée sont premièrement de répondre aux interrogations des sinistrés et des habitants du Vallon, de faire un bref historique des événements et finalement de trouver des synergies avec des volontaires pour le printemps.

Bref rappel des faits :

Mercredi 8 mars 2017 : - Le service de sécurité, présent dans la zone en hélicoptère signale la présence d'une avalanche
- Appel au 144 (hélicoptère, chien d'avalanche et guide) et contrôle qu'il n'y ait personne sous l'avalanche
- Le responsable de la sécurité (M. Lugon) est dépêché sur place
- Appel aux habitants de Van d'en Haut pour être certain que personne n'était sur place au moment du drame
- Le Président de Commune arrive également sur place
- Le soir : rappel à tous les habitants de Van d'en Haut pour avertir que la route est fermée et que la zone reste dangereuse

Samedi 11 mars 2017 : - Minage préventif sur le haut du hameau de Van d'en Haut
- Rappel à tous les sinistrés pour les informer que la route est réouverte et qu'une séance d'information sera mise sur pied

Mardi 14 mars 2017 : - Visite du site avec les personnes sinistrées, un guide, le responsable de la sécurité de la Vallée, les assureurs et les membres du Conseil

Mercredi 15 mars 2017 : - Séance à Sion avec M. Stoebener

Autres informations :

- Normalement la route de Van sera dégagée, respectivement déneigée pendant les fêtes de Pâques mais la décision finale revient au canton puisque c'est une route cantonale
- Le Major Pillet organise un cours de protection civile cet été et il est fort probable qu'une équipe sera dépêchée sur place
- Une équipe du Triage forestier montera également cet été
- Un tout ménage sera envoyé aux habitants de la commune et aux personnes inscrites sur la liste « des volontaires » afin de les informer des jours « de corvée » sur place

Intervenant : M. Jean-Luc Lugon, responsable de la sécurité de la Vallée

Les conditions hivernales 2017 ont été exceptionnelles :

- un enneigement rapide déjà en début novembre
- puis longue période sèche jusqu'à début janvier
- mi-janvier neige jusqu'en plaine puis retour des précipitations
- de mi-février à fin février, beau et chaud
- début mars, 8 jours de précipitations

Au niveau de l'enneigement :

- de novembre à fin février, enneigement déficitaire
- du 27 février au 9 mars, enneigement important (rattrapage de l'hiver) : 328 cm tombé sur 10 jours à 2000m d'altitude, 226 cm de neige au Vélard à 1720m d'altitude, 107 cm à Finhaut (1300m d'altitude)
- à chaque fois, les précipitations ont été accompagnées de vents forts

Au niveau du manteau neigeux :

- dans les pentes à l'ombre (altitude 1600-3000 m.) sous couche fragile typique composée de grains anguleux [= comme une couche de bille et donc très instable]
- au-dessus, plusieurs successions de couches, généralement bien consolidées

Puis :

Présentation est faite de différentes cartes sur la zone de départ et la zone d'arrivée de l'avalanche du 8 mars.

La zone était extrêmement dangereuse pour les secouristes ce jour-là en raison des nombreuses fissures dans les plaques de neige.

Il est présenté toute une série de photos prises sur la zone sinistrée y.c. lors de la première intervention du 8 mars.

Les jours suivant le 8 mars, plusieurs avalanches spontanées sont descendues.

Intervenant : M. Pascal Stoebener, chef de la section dangers naturels

Il existe dans de nombreux endroits en Valais des stations météo qui transmettent toutes les 30 minutes des informations relatives à l'épaisseur de la neige ainsi qu'à la force du vent.

La situation en Valais était déjà très tendue avant le 8 mars, avec de nombreuses avalanches.

L'Etat du VS publie 2 bulletins d'avalanche par jour. Ce jour-là, en fonction des données reçues, les spécialistes avaient envoyé un bulletin orange (degré 3 sur 4).

La zone en dessus du vallon de Van ne se situait pas en zone rouge car le terrain est très pentu (plus de 50 degré) et présente donc un faible risque d'avalanche.

Il est rappelé que les directives relatives au danger d'avalanche sont relativement vieilles puisqu'elles datent de 1984. Elles mentionnent qu'il est interdit d'avoir une zone à bâtir en zone rouge. La construction ou la reconstruction dans une zone rouge ne peut se faire que si une telle localisation est imposée pour des raisons agricoles ou sylvicoles. En outre, lorsque la seule voie d'accès à une zone bâtie (même bleue) se situe en zone rouge, alors la zone desservie devient également zone rouge.

Questions de l'assemblée :

- Est-ce que des mesures vont être entreprises pour la sécurisation du site ?

La route sera ouverte normalement pendant les fêtes de Pâques. A ce moment-là, la zone sera sécurisée. En attendant, vous avez la possibilité de monter en raquette ou en « peau », mais comme chaque hiver sous votre entière responsabilité.

- Quand pourront commencer les travaux d'évacuation des déchets sur place ?

Une 1^{ère} « corvée » sera mise sur pied dans 3-4 semaines (en fonction des conditions climatiques) et une seconde « corvée » plus tard dans la saison.

- Est-ce que des mesures seront entreprises dans le futur pour protéger la zone des chalets encore intacts ?

Non, l'Etat du VS n'envisage pas d'investir pour des mesures préventives, telles que gazex ou paravalanche. Leur coût est très élevé et le ratio coût/efficacité, sachant qu'il s'agit de résidences secondaires, est disproportionné. En sus, la plaque qui s'est détachée mesurait près de 700 m de large, ce qui représenterait une grande alignée de paravalanches.

- Pourquoi les assureurs n'ont pas pris la parole lors de cette soirée ?

Dans l'assemblée, plusieurs représentants des assurances sont présents. Chaque cas étant différent, il est préférable que chacun ait une discussion en « tête à tête » avec son assureur.

- Est-il envisageable de réaliser un minage préventif en zone bâtie pour éviter de telles catastrophes ?

Normalement le minage ne se fait que pour assurer la sécurité du domaine skiable, en aucun cas une zone bâtie, en raison de la responsabilité de la personne qui décide d'une telle opération.

- Y a-t-il encore une chance que Van d'en Haut reste en zone bleue ?

Cela va dépendre des calculs de l'avalanche qui a eu lieu (méthode de 1994). Le résultat sera connu en juin-juillet. L'Etat du VS prendra ensuite la décision qui s'impose. Il est possible que les assurances attendent ces résultats avant de décider des indemnités. Il est encore trop tôt pour se prononcer.

- Comment va se passer l'évacuation des divers débris sur place ?

Il est difficile de dire actuellement précisément comment cela va se passer. Mais il est clair que plusieurs acteurs spécialistes dans leur domaine seront présents sur place pour aider à l'évacuation. Par ex : le triage forestier pour tous les arbres (yc ceux sur les chalets), la protection civile et les employés communaux pour les gros débris, la « corvée » pour les débris plus petits. Une stratégie globale doit être mise en place.

- Comment éviter que Van soit une « zone self-service » pour les pilleurs ?

Plusieurs mesures ont déjà été prises comme la rubalise autour des bâtiments endommagés et des panneaux de type « propriété privée ». Il n'est évidemment pas possible de mettre un garde 24h/24h sur place. Mais la Commune va tenir compte de cette remarque et réalisera des panneaux plus contraignants pour éviter les phénomènes de vol.

- Est-ce que la Commune peut donner son avis quant à la décision zone bleue/zone rouge ?

C'est la Commune qui établit les cartes de dangers (en général en passant par des bureaux privés). Le canton doit ensuite donner son aval (il a le dernier mot). Puis il y a mise à l'enquête publique et homologation par le Conseil d'Etat.

- Est-ce différent au niveau de la reconstruction si le chalet est endommagé par une avalanche ou par le feu ?

Non, absolument pas. Les mêmes règles s'appliquent. Tout dépend de la zone.

- Qu'en est-il de la construction et de la reconstruction en fonction des zones ?

En zone rouge : il n'y a aucune nouvelle construction ni même reconstruction. Il pourrait y avoir une modification d'un chalet (qui ne serait pas détruit par l'avalanche), mais à des conditions très strictes.

En zone bleue : Il peut y avoir une nouvelle construction ou une reconstruction, mais avec des mesures drastiques de sécurité (résistance à 3t/m² de poussée) ce qui risque d'engendrer des coûts très importants. En outre, une inscription devra être faite au RF (registre foncier) de l'interdiction de résidence en hiver.

- A quand remonte la dernière avalanche dans la région ?

Il est difficile de trouver des écrits pour le Vallon de Van. D'ailleurs si des personnes possèdent ce genre de renseignement, elles sont priées de bien vouloir prendre contact directement avec M. Lugon. D'après les renseignements en notre possession, il y a eu une avalanche en 2004 au

camping de Van, le 14 février 1990 avec l'ouragan Viviane et, selon un témoignage d'une personne de l'assemblée, il y aurait eu une avalanche dans les années 1940.

Il est finalement annoncé que tant les conseillers communaux que l'Administration Communale restent à disposition pour les questions d'ordre privé ou spécifiques.

Dans tous les cas, la zone de Van d'en haut reste actuellement dangereuse et instable. La Municipalité demande aux personnes qui désireraient tout de même s'y rendre sous leur propre responsabilité d'être extrêmement vigilantes et équipées du matériel adéquat (notamment DVA).

Salvan, le 22 mars 2017

Administration communale